



## Règlement

**Article 1 :** La Triple V 2010 est un challenge organisé par Védas Endurance valorisant la participation de ses membres aux trails et courses à pied en pleine nature organisés en 2010 dans le sud de la France.

**Article 2 :** La participation à la Triple V 2010 est réservée aux membres de Védas Endurance à jour de leur cotisation 2009-2010 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 15 octobre 2010 et à jour de leur cotisation 2010-2011 pour la période allant du 15 octobre au 31 décembre 2010.

**Article 3 :** Pour participer et être classé à la Triple V 2010, il suffit aux adhérents de s'inscrire librement aux épreuves répertoriées en annexe du présent règlement et de porter le dossard officiel de l'organisateur. Le choix et le nombre de courses est laissé à libre appréciation des participants. Pour faciliter les classements, il est demandé aux concurrents de préciser leur appartenance au club lors de leur inscription.

**Article 4 :** La Triple V 2010 comporte 16 épreuves (voir annexe en page 3). A l'issue de chaque épreuve des points sont attribués aux concurrents selon l'ordre d'arrivée au classement interne Védas Endurance communiqué par l'organisateur de l'épreuve. Le barème des points est le suivant : 25 points au 1<sup>er</sup>, 20 points au 2<sup>ème</sup>, 15 points au 3<sup>ème</sup>, 10 points au 4<sup>ème</sup>, 8 points au 5<sup>ème</sup>, 6 points au 6<sup>ème</sup>, 5 points au 7<sup>ème</sup>, 4 points au 8<sup>ème</sup>, 3 points au 9<sup>ème</sup>, 2 points au 10<sup>ème</sup> et 1 point du 11<sup>ème</sup> au dernier. Les hommes et les femmes concourent séparément.

**Article 5 :** Pour les épreuves disputées sur plusieurs distances, il est prévu d'appliquer les règles de l'article 4 sur chaque course de manière distincte et identique. Toutefois, pour valoriser l'engagement sur les longues distances, une prime kilométrique est instituée selon les termes de l'article 7.

**Article 6 :** Pour les épreuves en Duo ou en relais, chaque participant du Duo ou du relais obtient le même nombre de point selon le classement de l'équipe à l'arrivée.

**Article 7 :** Chaque course ouvre droit à une prime kilométrique, exprimée en pourcentage de la valeur brute des points acquis par les différents concurrents. Cette prime kilométrique est égale au nombre de kilomètres parcourus multiplié par 0,5%. Selon cette règle, une course de 30 km est affectée d'une prime de 15% (30 X 0,5%) et une course de 75 km d'une prime de 37,5% (75 X 0,5%).

**Article 8 :** Pour ne pas dépasser les limites de la résistance humaine et pour permettre aux concurrents de participer à d'autres courses à pied tout au long de l'année, le classement général ne tiendra compte que des 7 meilleurs résultats de chaque participant (prime kilométrique incluse).

**Article 9 :** Un suivi du classement général et du classement par catégorie d'âge de la Triple V 2010 (hommes et femmes) est prévu après chaque épreuve.

**Article 10 :** En vertu des articles 4, 5, 6, 7 et 8, les gagnants de la Triple V 2010 (hommes et femmes) seront ceux qui auront marqué le plus de points à l'issue de la dernière épreuve. En cas d'égalité, les critères pour départager les concurrents seront pris dans l'ordre suivant : le kilométrage total parcouru, le nombre de premières places obtenues, le nombre de deuxièmes places obtenues puis le nombre de troisièmes places obtenues et ainsi de suite jusqu'à pouvoir séparer les ex-æquo. Ces critères s'appliquent sur l'ensemble des 16 épreuves.

**Article 11 :** Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général final ainsi que les premiers de chaque catégorie d'âge seront récompensés au terme du challenge sans possibilité de cumul de récompenses. Le non-cumul permettra aux 2<sup>èmes</sup>, aux 3<sup>èmes</sup> et aux 4<sup>èmes</sup> de catégorie d'âge d'être éventuellement récompensés.

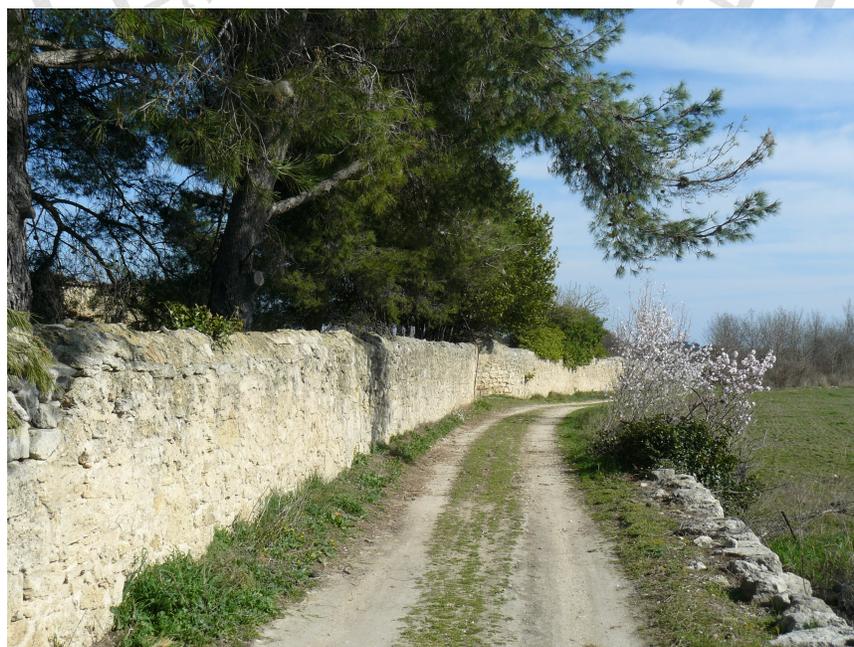
**Article 12 :** La règle du non-cumul de récompenses s'applique également entre les deux challenges organisés par Védas Endurance en 2010 (challenge des courses sur route et challenge Trail). Le classement le plus avantageux sera retenu pour chaque participant.

**Article 13 :** Védas Endurance, organisateur de La Triple V 2010 se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment sans préavis, d'interpréter les règles dans l'intérêt du jeu et de régler les litiges dans un souci d'égalité et d'impartialité.

**Dominique LE CORNU**  
*Président de Védas Endurance*

**Les 16 épreuves de la Triple V 2010**

<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Distance(s)</b>
<b>07/02</b>	<b>Pignan</b>	<b>Trail de Pignan</b>	<b>5, 15 et 26 km</b>
<b>14/02</b>	<b>Gruissan</b>	<b>Gruissan-Phoebus Trail</b>	<b>12, 23 et 50 km</b>
<b>21/02</b>	<b>St Guilhem le Désert</b>	<b>La Sauta Roc</b>	<b>26 km</b>
<b>28/03</b>	<b>Bouzigues</b>	<b>Trail de Bouzigues</b>	<b>12 et 24 km</b>
<b>04/04</b>	<b>Balaruc les Bains</b>	<b>Trail des Sangliers</b>	<b>15 et 31 km</b>
<b>18/04</b>	<b>Gignac</b>	<b>L'Ânaventure</b>	<b>10 et 26 km</b>
<b>01/05</b>	<b>La Salvetat sur Agout</b>	<b>Trail du Plateau du Lac</b>	<b>26 et 50 km</b>
<b>13/05</b>	<b>Ledenon</b>	<b>Trail du Pont du Gard</b>	<b>26 km</b>
<b>23/05</b>	<b>Chanac</b>	<b>Lozère Trail</b>	<b>22 et 45 km</b>
<b>20/06</b>	<b>Nasbinals</b>	<b>Aubrac By Adidas</b>	<b>11, 20, 44 et 85 km</b>
<b>04/07</b>	<b>L'Espérou</b>	<b>Trail du Mont Aigoual</b>	<b>15 et 37 km</b>
<b>01/08</b>	<b>Castanet le Haut</b>	<b>Trail du Castellas</b>	<b>16 km</b>
<b>15/08</b>	<b>Villefranche de Panat</b>	<b>Ikalana - Trail du Lévézou</b>	<b>11, 22 et 33 km</b>
<b>26/09</b>	<b>Pouix</b>	<b>Trail de la Baume</b>	<b>27 km</b>
<b>25/10</b>	<b>Millau</b>	<b>Festival des Templiers</b>	<b>9, 19, 41 et 70 km</b>
<b>12/12</b>	<b>St Côme et Maruéjols</b>	<b>Hivernatrail</b>	<b>36 km</b>



**Avec La Triple V 2010 et Védas Endurance,  
Découvrez l'enfer du décor !**